

les cinq villes apporteront des modifications au niveau institutionnel dans des domaines comme les suivants :

1. décentralisation des pouvoirs et renforcement du gouvernement local;
2. capacité accrue d'obtenir des recettes localement;
3. coordination entre les services municipaux; et
4. coopération entre les ordres de gouvernement et réexamen du rôle que les limites des secteurs de compétence jouent dans la gestion efficace de l'environnement.

#### **IV. Stratégies environnementales urbaines : Planification et mise en oeuvre**

Reconnaissant que des améliorations à la gestion environnementale urbaine dépendent de l'existence de mécanismes efficaces de planification et de mise en oeuvre,

il est important que le processus de réglementation appliqué à l'aménagement urbain puisse encadrer les politiques environnementales, de façon à établir un développement économique urbain qui soit durable et qui améliore l'emploi dans les villes.